



Contrôle de conception et d'implantation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Accord de rejet de ma future installation d'assainissement non collectif

Accord préalable indispensable à l'avis du S.P.A.N.C. sur la conception et l'implantation d'une installation nouvelle

La demande de rejet est uniquement valable pour les filières drainées (filtre à sable vertical drainé, terre drainé, filière compacte)

Le présent formulaire de demande de rejet est une pièce annexe de votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Il doit être transmis à la personne physique ou morale (service compétent) selon le rejet possible (voir tableau ci-dessous). Après signature, ce document ou tout autre document administratif (autorisation de rejet, dérogation préfectorale) doit être communiqué au S.P.A.N.C. en même temps que votre demande d'installation.

| Type de rejet | Organisme à contacter |
|--|--|
| Collecteur communal des eaux pluviales | la commune |
| Fossé communal ou puit d'infiltration | la commune |
| Fossé le long d'une route départementale | la Direction des routes du Conseil Général (pôle technique) |
| Fossé le long d'un chemin agricole | Association foncière |
| Cours d'eau | le service police de l'eau (voir ci-dessous) |
| Autre exutoire (fossé, étang...) sur terrain privé | le(s) propriétaire(s) |

Pour un rejet en cours d'eau, il est nécessaire de contacter :

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.)
Service Police de l'Eau
4 cours Marcel BARON
52000 CHAUMONT

Le demandeur(le propriétaire)

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

Le projet

Adresse du lieu de réalisation du projet (si différente de l'adresse principale) :

.....

Code postal : 52..... commune :

N° de parcelle et section cadastrale :

Accord de rejet des eaux épurées

dérogation ou autorisation de rejet de l'organisme ou du service compétent jointe à la présente demande

ou

accord de rejet complétée par la personne physique ou morale désignée ci-dessous :

Je soussigné, Madame/Monsieur

en qualité de (Maire/Directeur....) :

en tant que propriétaire organisme chargé de la Police de l'Eau
du lieu où s'effectuera le rejet des eaux épurées,

ACCORDE ou N'ACCORDE PAS

au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans le milieu, précisé ci-dessous :

Collecteur communal des eaux pluviales

Fossé communal

Fossé départemental

Le cours d'eau : puits d'infiltration

Autre :

le pétitionnaire devra se conformer aux recommandations jointes

cachet et signature

Délivré le :

à

AVERTISSEMENT : ce document n'a aucune valeur juridique et ne se substitue pas à une servitude établie devant un notaire